Lectures et travaux pratiques

pour les étudiants de la « seconda annualità » de langue française par Mme Vittoz
13-21 novembre 2005
DEUXIEME PARTIE

Ci-dessous vous trouverez 4 articles du P. Robert 1 et la préface du Nouveau Petit Robert rédigée par Josette Rey-Debove et Alain Rey, et 1 questionnaire.

Mode d'emploi :

1. LISEZ ATTENTIVEMENT cette préface à la page 9 du document ou directement sur votre P.Robert 1 et faites une synthèse de la partie « Evolution du lexique » pp. 16-19
2. ENSUITE vous observerez les articles en exemplier
3. Enfin vous serez en mesure de répondre aux questions sur l'organisation des articles « musée, muséographie, coup, marché ». Pour l'article «coup » vous disposez également du plan de l'article.

Parmi les objectifs à atteindre avec ces travaux personnels nous signalons :

- **la connaissance raisonnée de la préface d'un dictionnaire monolingue de référence qui donne à l'usager des informations indispensables sur la langue et son traitement lexicographique**
- **la réflexion sur l'organisation du monolingue et le repérage facilité de ses ressources – structure des articles, typologie des abréviations, réseaux du sens, etc.**
- **l'analyse du traitement de certaines entrées**
- **prise de conscience de la diversité des outils dictionnairiques (monolingue langue2 sur papier / sur CDROM, on line – TLFI *Trésor de la langue française informatisé*- bilingue italien français /français italien de votre choix -version papier, CD ROM ou en ligne)**

Questions

1.La nomenclature du PR 1 est vaste. En termes quantitatifs cela correspond à quoi? Pourquoi le lexicographe supprime-t-il les mots plus rares ?

2. Parmi les nouveaux mots de la nomenclature choisissez-en 10 que vous observerez :mode de formation, définition, domaine de spécialité.

3. Donnez des exemples de mots abrégés.

4. Que sont les valeurs sociales d'emploi des mots des mots et des sens. En parcourant l'article de *coup* relevez les principales informations données et les exemples qui s'y rapportent.

5. A propos de la circulation du sens, observez comment s'organisent les définitions de *coup* . Quelles abréviations fournissent les informations essentielles ?

6. Comment sont définis les groupes de mots et les locutions dans l'article *coup*?

7. Relevez 1es locutions que vous ne connaissez -ou ne reconnaissez- pas. Recherchez leur équivalent en italien - éventuellement à l'aide de votre dictionnaire bilingue, après avoir élucidé leur sens dans le P.Robert1.

8. Comparez les quatre articles proposés en utilisant des critères communs.

Exemplier

Articles extraits du Petit Robert 1

----------**musée** [myze] **n. m.**

• XIII^e « académie d'art, chez les Anciens »; lat. *museum,* gr. *mouseîon*

1♦ (1721 *muséon, museum*) Hist. Centre d'études scientifiques créé par les Ptolémées à Alexandrie. — Par anal. (1762) vx Lieu destiné à l'étude des beaux-arts, des sciences et des lettres. — (1743) Cabinet d'homme de lettres.

2♦ (1762; *museum* 1746) Mod. Établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets présentant un intérêt historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public. ⇒ cabinet, collection; muséographie, muséologie. *Visiter un musée. Musée de peinture* (⇒ pinacothèque)*, de sculpture. Le musée de l'Armée, de la Marine, des Arts et Métiers* (⇒ 2. conservatoire)*. Musée d'Histoire naturelle* (⇒ muséum)*. Musée des arts et traditions populaires.* ⇒ aussi écomusée. — *Musée du Louvre, du Prado, de l'Ermitage. — Expositions d'un musée. Conservateur, gardien de musée. « Ce qui entend le plus de bêtises dans le monde est peut-être un tableau de musée »* (Goncourt).

3♦ Par ext. *Objet, pièce de musée,* dignes d'être présentés dans un musée. *Son appartement est un véritable musée,* est plein de ces objets. Par appos. *« New York n'est pas une ville-musée »* (Sartre). Loc. fam. *C'est le musée des horreurs,* une réunion de choses très laides. — **Adj.** MUSÉAL, ALE, AUX.

⊗ HOM. Mus

----------**muséographie** [myzeCgYafi] **n. f.**

• 1742; de *musée* et *-graphie*

♦ Didact.

1♦ Description, histoire des musées; étude des collections.

2 ♦ Techniques de l'établissement et de l'organisation des musées, de la présentation de leurs collections. *Spécialiste de muséographie* (MUSÉOGRAPHE **n.**). — **Adj.** MUSÉOGRAPHIQUE

----------**coup** [ku] **n. m.**

• *colp* 1080; lat. pop. *colpus,* class. *colaphus,* gr. *kolaphos*

I♦

1♦ Mouvement par lequel un corps vient en heurter un autre; impression (ébranlement,

bruit...) produite par ce qui heurte. ⇒ choc*, ébranlement, heurt, tamponnement. *Coup sec, violent. Coup très léger, petit coup. Donner un coup de poing sur la table, un coup de coude à qqn. Frapper les trois coups* (au théâtre). *Se donner un coup contre un meuble.* ⇒ se cogner.

2♦ Choc brutal que l'on fait subir (à qqn) pour faire mal. *Donner un coup, des coups.* ⇒ battre, frapper, 2. taper. *En venir aux coups; se donner, échanger des coups :* se battre. ⇒ bataille, rixe ; fam. bagarre, castagne. *Rendre coup pour coup. Rouer qqn de coups* (cf. Rosser, passer à tabac*, tabasser). *Frapper qqn à coups redoublés. Une avalanche, une grêle de coups. « Il avait été arrêté, bourré de coups »* (Martin du Gard). *Donner* (pop. *flanquer, foutre*), *recevoir* (fam. *déguster, encaisser, morfler, ramasser*) *un coup, des coups, sur la tête, les doigts...* ⇒ 1. claque, gifle*, horion, 2. tape; fam. et pop. châtaigne, gnon, jeton, 1. marron, pain, ramponneau, 1. taloche, tarte, torgnole. *Volée* de coups. Il a été condamné pour coups et blessures.* ⇒ sévices (cf. aussi Mauvais traitements*, voies* de fait). *Marque de coup.* ⇒ bleu, bosse, contusion, meurtrissure. *Être noir de coups.* Loc. *Le coup du lapin. Le coup du père François. — Coup de poing, de pied*, de tête, de boule,* donné avec le poing, le pied, la tête (⇒ pied, poing; coup-de-poing). *Coup de bâton* (⇒ bastonnade), *de botte, de fouet. Coups sur les fesses* (⇒ fessée), *sur l'œil* (⇒ fam. coquard). Sport (Arts martiaux) ⇒ atémi. *Coups de poing, en boxe** (⇒ aussi coup-de-poing). *Coups autorisés et coups défendus. —* Loc. *Coup bas,* donné plus bas que la ceinture; fig. procédé déloyal. — Loc. *Compter les coups.*

◊ (Coups donnés par les animaux) *Coup de bec, de corne, de griffe, de patte, de pied, de queue, de sabot. Coup de pied en vache* (aussi fig.).

◊ Geste par lequel on tente de blesser l'adversaire à l'arme blanche. *Coup d'épée, de sabre.* ⇒ 3. botte, estocade. *Coup de poignard, de couteau. Coup fourré*.*

◊ Loc. *Coup de bambou, de barre, de bec, de boutoir, de dent, d'épingle, de fouet*, de griffe, de masse, de massue, de patte, de tête.*

3♦ (XIV^e^) Décharge d'une arme à feu; ses effets (action du projectile). *Coup de feu.* ⇒ décharge, détonation. *Coups de canon, de fusil.* ⇒ canonnade, fusillade, 1. salve, tir. *Tirer des coups de fusil.* ⇒ tirer; canarder. *Le coup est parti. Revolver à six coups. « Le coup passa si près que le chapeau tomba »* (Hugo). *« Une flamme rougeâtre éclaira les étangs. Un coup de feu partit, un coup long chargé d'étincelles »* (Bosco). Loc. fam. *Tirer un, son coup :* faire l'amour de façon expéditive (en parlant d'un homme). — Chasse *Coup double :* coup qui tue deux pièces de gibier. ⇒ doublé. Loc. *Faire coup double :* obtenir un double résultat par un seul effort. — *Avoir un coup dans l'aile.*

4♦ Fig. Acte, action qui frappe qqn. ⇒ attaque, atteinte; blessure. *Le « coup au cœur que j'ai ressenti, à mon premier voyage, devant le sommet du Mont Blanc naviguant au-dessus des nuages »* (Gracq). Littér. *« À l'honneur de tous deux il porte un coup mortel »* (P. Corneille). — Loc. *Frapper, porter* un grand coup. La crise a porté un coup terrible à l'économie. Donner le dernier coup, le coup décisif, le coup de grâce.* ⇒ abattre, anéantir. Fam. TENIR LE COUP : résister à la fatigue, à des attaques, à des soucis. ⇒ 1. supporter. ACCUSER LE COUP : montrer qu'on est affecté par une attaque de l'adversaire. EN PRENDRE UN COUP : être atteint au moral ou au physique. *Prendre un coup de vieux. — Coup du destin, du sort. Coup de Trafalgar :* accident désastreux. Fam. COUP DUR : accident, ennui grave, pénible. ⇒ fam. 1. pépin, tuile. — *Un sale coup* (*pour la fanfare*).

◊ SOUS LE COUP DE : sous la menace, l'action, l'effet de. *Tomber sous le coup de la loi. Être sous le coup d'une condamnation.* ⇒ encourir. *« un malade sans cesse sous le coup d'une attaque »* (Maurois).

5♦ Bruit d'un choc, d'un coup. *Entendre un coup sec. Coups de cymbale, de gong. Les douze coups de midi.* Loc. *Sur le coup de midi :* midi sonnant; par ext. vers midi.

II♦

1♦ Mouvement de telle ou telle partie du corps de l'homme ou d'un animal (non destiné à frapper). *Coup d'aile* (⇒ battement), *de collier*. Coup de coude, de genou, de reins, de langue.* — (Organes de la voix, produisant un son). *Coup de gosier d'un chanteur. Coup de gueule.* ⇒ cri, engueulade. — *Coup d'œil* :* regard bref.

◊ Fig. *Coup de main, d'épaule, de pouce.* ⇒ 1. aide, appui, secours. *Donner un coup de main à qqn.* COUP DE MAIN : attaque exécutée à l'improviste, avec hardiesse et promptitude.

2♦ (Le plus souvent qualifié) Mouvement d'un objet, d'un outil qu'on manie, d'un instrument. *Coup d'archet. Coup de crayon. Coup de barre* (de gouvernail). *Coup de filet* (du pêcheur). *Coup de bistouri* (du chirurgien). *Coup de hache, de pioche. Coup de marteau, de massue; coup de barre** (aussi fig.). *Coup de frein. Coup de volant. Coup d'accélérateur;* fig. impulsion. *Coup de chapeau* (⇒ salut). — *Coup de fil, coup de téléphone.* Loc. fam. *Avoir un bon coup de fourchette.* — (Sans compl.) *En mettre,* (fam.) *en ficher un coup, un bon coup :* travailler dur.

◊ (Désignant une opération rapide). *Coup de balai, de brosse, de chiffon, d'éponge, de torchon :* nettoyage rapide avec le balai, etc. (aussi fig.). *Donner, passer un coup au salon,* le nettoyer sommairement. — *Coup de fer :* repassage rapide. *Donner un coup de peinture :* peindre rapidement. *Se donner un coup de peigne :* se recoiffer rapidement.

◊ À COUP(S) DE : à l'aide de. *Il se maintient à coup de médicaments. Traduire un texte à coups de dictionnaire. « Les universités se disputent les professeurs à coups de billets de banque »* (Duhamel).

◊ Bref effet sonore (cf. ci-dessus I, 5°). *Coup de sifflet, de sonnette.*

3♦ Action brusque, soudaine ou violente d'un élément, du temps; impression qu'elle produit. *Coup d'air, de chaleur, de foudre, de froid.* — *Coup de soleil*.* Météor. *Coup de vent :* vent de force 8 (échelle de Beaufort). *Arriver, repartir en coup de vent.* — Mar. *Coup de roulis, de tangage. Coup de mer :* grosse vague passant par-dessus le bateau. *Coup de chien :* tempête subite.

4♦ (XIII^e^) Le fait de lancer (les dés); action d'un joueur (jeux de hasard, puis d'adresse). *Un coup pour rien*. Jouer sa fortune sur un coup de dés. « Un coup de dés, jamais, n'abolira le hasard »* (Mallarmé). — (Billard, cartes, tennis) *Coup adroit. Le coup est bien joué.* Tennis COUP DROIT, qui consiste à frapper la balle avec la face de la raquette, après rebond (opposé à *volée, revers*). ⇒ drive. — (Football, rugby) *Coup franc*. Coup d'envoi*.* — *Jouer à coup sûr. Réussir un beau coup, un coup heureux. Marquer le coup.* Par anal. *Coup de Bourse.* — *Avoir, attraper le coup pour faire qqch.* ⇒ 3. tour, 1. truc. — *Discuter le coup.* — *Valoir le coup.*

5♦ (fin XIV^e^) Quantité absorbée en une fois. *Inspirer, expirer un grand coup. Boire un coup de trop.* Fam. *Je te paye un coup, le coup* (de vin), *un coup à boire. Le coup de l'étrier.*

III♦ (XI^e^; du jeu, II, 4°)

1♦ Action subite et hasardeuse. (Qualifié) *Coup de chance :* action réussie par hasard, par ext. hasard heureux. Fam. *Coup de bol, de pot. — Coup d'audace. Coup de génie.* (Sans compl.) *Tenter, risquer le coup. Réussir, manquer son coup. « Mes pareils à deux fois ne se font point connaître, Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître »* (P. Corneille) . *Réussir un beau coup. Un beau coup de pub. Il « adore la mise en scène et les coups médiatiques »* (Le Point, 1988). — *Coup d'État*. Coup de théâtre.*

◊ Action jugée malhonnête. *Mauvais coup. Manigancer, préparer son coup. Le coup était prémédité, préparé; imprévisible. Faire un coup à qqn. C'est lui qui a fait le coup. Faire les quatre cents coups :* faire beaucoup de bêtises, d'excès, mener une vie de débauche. *Être aux cent coups. Manquer, rater son coup. Être sur un coup :* avoir une bonne affaire en vue. *Faire à qqn le coup de,* le tromper en simulant une situation. *Il lui a fait le coup de la panne.* — (Qualifié) *Coup monté. Un coup de Jarnac,* imprévu mais loyal; abusivt perfide, déloyal. *Un coup tordu.* — Loc. fam. ÊTRE DANS LE COUP. *Être, mettre dans le coup :* participer, faire participer à l'action; fig. être, mettre au courant (de ce qu'il faut savoir); être au courant des idées à la mode (cf. Être à la page, branché, cablé, dans la course*, dans le vent*, in). *Il n'est pas dans le coup.* — *Être hors du coup :* ne pas être concerné, ne pas s'intéresser à (qqch.). *« Nous nous intéressâmes modérément à l'affaire* […]. *Nous ne considérions cependant pas que nous étions hors du coup »* (Beauvoir).

2♦ Action subite et irraisonnée. *Coup de folie, de désespoir. Coup de cœur.*

3♦ (XIII^{e}) Au sens de « fois » dans des loc. *Du premier coup. D'un seul coup (d'un seul), tout d'un coup. « Il faut travailler avec acharnement, d'un coup »* (A. Gide). *« Pour le coup, la colère lui donnait le ton de la fermeté »* (Stendhal). *À tous les coups, à tous coups :* chaque fois, à tout propos, toujours. *À tous les coups l'on gagne ! Du même coup :* par la même action, à la même occasion. *Ce coup-ci c'est le bon.* — Vx ou région. *Encore un coup :* encore une fois. — Fam. *Du coup :* par conséquent.

4♦ Action rapide, faite en une fois. *Tousse un bon coup, ça ira mieux ensuite.* COUP SUR COUP : sans interruption, l'un après l'autre, successivement. *« Tant de malheurs qui arrivaient coup sur coup »* (Bossuet). AU COUP PAR COUP, se dit d'une opération, d'une politique menée par une suite d'actions séparées. *Régler les problèmes au coup par coup,* par des actions ponctuelles. — SUR LE COUP : immédiatement. *Il est mort sur le coup. Sur le coup, je n'ai pas compris.* — APRÈS COUP : plus tard, après. *« Quelques mots auxquels je n'ai réfléchi qu'après coup »* (Rousseau). — À COUP SÛR : sûrement, infailliblement. *Il est à coup sûr l'auteur de cette plaisanterie.* — TOUT D'UN COUP; TOUT À COUP : brusquement, soudain. *« L'amour, croyait-elle, devait arriver tout à coup avec de grands éclats et des fulgurations »* (Flaubert).

⊗ HOM. Cou, coût.

Plan de l'article COUP

coup [ku] n. m.

I♦

1♦ Mouvement par lequel un corps vient en heurter un autre; impression (ébranlement, bruit...) produite par ce qui heurte.

2♦ Choc brutal que l'on fait subir (à qqn) pour faire mal.
◊ (Coups donnés par les animaux) *Coup de bec, de corne, de griffe, de patte, de pied, de queue, de sabot.*
◊ Geste par lequel on tente de blesser l'adversaire à l'arme blanche.
◊ Loc. *Coup de bambou, de barre, de bec, de boutoir, de dent, d'épingle, de fouet*, de griffe, de masse, de massue, de patte, de tête.*

3♦ (XIV^e^) Décharge d'une arme à feu; ses effets (action du projectile).

4♦ Fig. Acte, action qui frappe qqn.
◊ SOUS LE COUP DE : sous la menace, l'action, l'effet de.

5♦ Bruit d'un choc, d'un coup.

II♦

1♦ Mouvement de telle ou telle partie du corps de l'homme ou d'un animal (non destiné à frapper).
◊ Fig. *Coup de main, d'épaule, de pouce.*

2♦ (Le plus souvent qualifié) Mouvement d'un objet, d'un outil qu'on manie, d'un instrument.
◊ (Désignant une opération rapide).
◊ À COUP(S) DE : à l'aide de.
◊ Bref effet sonore (cf. ci-dessus I, 5°).

3♦ Action brusque, soudaine ou violente d'un élément, du temps; impression qu'elle produit.

4♦ (XIII^e^) Le fait de lancer (les dés); action d'un joueur (jeux de hasard, puis d'adresse).

5♦ (fin XIV^e^) Quantité absorbée en une fois.

III♦ (XI^e^; du jeu, II, 4°)

1♦ Action subite et hasardeuse.
◊ Action jugée malhonnête.

2♦ Action subite et irraisonnée.

3♦ (XIII^e^) Au sens de « fois » dans des loc. *Du premier coup.*

4♦ Action rapide, faite en une fois.

---

marché [maYGe] n. m.

• *marchiet* 1080; lat. *mercatus,* de *merx, mercis* « marchandise »

I♦

1♦ Convention portant sur la fourniture de marchandises, de services et de valeurs. ⇒ accord,

affaire, contrat; achat, échange, vente. *Conclure, passer, faire un marché. Marché privé. Marché public,* passé avec une administration, un État. *Marché ferme*, définitif.* Fig. *Marché de dupes.*

2♦ Comm., fin. *Marché au comptant,* où l'exécution du contrat (livraison des produits ou remise des titres; paiement du prix) est immédiate ou dans un délai bref fixé par une convention ou un règlement. *Marché à terme,* portant sur une opération dont le dénouement intervient à une date ultérieure convenue par les parties ou une réglementation (⇒ liquidation, terme) et à un prix convenu. — *Marché à prime,* où chaque partie garde la faculté de résilier le marché contre paiement d'une prime, opposé à *marché ferme.* — *Marché à forfait.* ⇒ 2. forfait. — *Marché de gré à gré :* transaction pour laquelle le prix est fixé librement par accord entre le vendeur et l'acheteur. — *Marché sur appel d'offres.*

3♦ Loc. *Mettre à qqn le marché en main,* le sommer d'accepter ou de rejeter sans autre délai les conditions du marché; fig. le placer devant une alternative, sans plus admettre de discussion (cf. C'est à prendre ou à laisser*). — PAR-DESSUS LE MARCHÉ : au-delà de ce qui a été convenu, en supplément. Fig. En plus de cela. *« Déjà vous avez perdu la guerre, vous allez pas nous faire tuer par-dessus le marché »* (Sartre).

4♦ Loc. BON MARCHÉ **n. m.** Vx Marché avantageux. — Mod. *Faire bon marché d'une chose,* n'en pas faire grand cas.

◊ À BON MARCHÉ : à bas prix. *Fabriquer à meilleur marché,* moins cher. *Édition à bon marché.* — Fig. À bon compte*. *S'en tirer à bon marché.* — (Sans la prép. *à*) *Acheter, vendre bon marché, meilleur marché qu'ailleurs* (cf. Pour une bouchée* de pain).

◊ **Adj. inv.** Pas cher. *Des chaussures bon marché. C'est très bon marché.* ⇒ avantageux. *« un jeune grenoblois* […] *cherchait un logement bon marché »* (Stendhal).

5♦ Par ext. Tout arrangement fait avec qqn. ⇒ pacte. *« Agnès me regardait sans me parler, c'était notre marché »* (M^me^ de Sévigné).

II♦

1♦ Lieu public de vente; spécialt Lieu où se tient une réunion périodique des marchands de denrées alimentaires et de marchandises d'usage courant. *Marché hebdomadaire. Marché à ciel ouvert, marché couvert.* ⇒ halle. *Place du marché. Marché oriental.* ⇒ bazar, 2. khan, souk. *Marché aux fleurs, aux poissons, aux bestiaux. Vendre sur un marché. Marché d'intérêt national (M. I. N.)* ou *marché-gare,* destiné à la vente en gros. *Le marché-gare de Rungis. Des marchés-gares.* — *Marché aux puces*.*

◊ Réunion publique périodique de ces commerçants. ⇒ 1. foire . *Marché annuel où on liquide des soldes.* ⇒ braderie. *Jours de marché. Aller au marché pour faire ses provisions.* — *Faire son marché, le marché :* faire ses courses au marché.

2♦ Endroit où se négocient (des marchandises, des valeurs). ⇒ 2. bourse. *Le marché obligataire de Paris. Le marché financier de Londres, de New York.*

III♦

1♦ Écon. Ensemble des offres et des demandes concernant une catégorie (ou un ensemble) de biens, de services ou de capitaux. *Marché du bois, de l'informatique, des assurances, du travail, de l'emploi. Marché financier, boursier, monétaire* (cf. infra, 2°). — *Marché monopolistique, oligopolistique.* ⇒ monopole, oligopole. *Dominer, truster un marché.*

⇒ cartel, trust. *Le prix du marché, le cours* (de matières premières, de titres) *sur le marché. Un marché en expansion, en déclin, saturé.* — Absolt *Économie de marché,* dans laquelle les relations économiques et la détermination des prix obéissent à la loi de l'offre et de la demande. ⇒ capitalisme, libéralisme, ultralibéralisme. — (Dans un système économique à prix dirigés) *Marché officiel et marché libre. Marché parallèle,* où les prix, différents des prix officiels, sont fixés librement avec l'accord des autorités. *Le marché parallèle des devises.* — MARCHÉ NOIR : marché clandestin résultant de l'insuffisance de l'offre (en période de rationnement, taxation). Cour. *Faire du marché noir :* vendre clandestinement, à des prix élevés, des marchandises rationnées, rares. *Acheter au marché noir.*

◊ Spécialt; Géogr., écon. (par référence aux pays, zones de production et aux conditions d'échange) *Le marché argentin de la viande. Marché régional, national, mondial du blé, de l'étain, du thé. Les grands marchés internationaux des matières premières.* — MARCHÉ COMMUN : union douanière et économique créée par la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne en 1957; pays auxquels se sont joints le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Irlande, puis la Grèce et l'Espagne et le Portugal. ⇒ communauté (économique européenne). *Le grand marché intérieur européen; le marché unique de 1993.* — Par ext. *Le Marché commun :* l'ensemble des pays membres de la communauté économique européenne.

2♦ Fin. *Marché des capitaux : marché monétaire* (marché de l'argent), des changes* (où s'échangent les devises et se fixent leurs cours); *marché financier, des valeurs mobilières* (⇒ 2. bourse, euromarché). *Marché interbancaire des devises. Marché hypothécaire*. Marché à terme international de France,* nouvelle dénomination du *marché à terme d'instruments financiers.* ⇒ MATIF.

◊ Bourse *Marché boursier, marché des actions*, marché des obligations* ou marché obligataire.* — *Marché primaire,* où sont cotées les valeurs mobilières lors de leur émission. *Marché secondaire,* où s'échangent les titres déjà émis. *Marché gris,* où s'effectuent les transactions portant sur des valeurs mobilières en cours d'émission, avant leur admission à la cote officielle. *Marché officiel,* où se négocient les valeurs admises à la cote officielle. *Marché hors cote. Second marché :* marché ouvert aux entreprises ayant une dimension insuffisante pour accéder à la cote officielle (1983). — *Marché à règlement mensuel,* depuis 1983, en France, dénomination du marché à terme (cf. supra). — *Cours du marché. État d'un marché. Marché ferme, lourd, résistant, soutenu, tendu, actif, irrégulier, hésitant, faible, inactif. Marché en réaction,* lorsque, après une forte hausse, les cours enregistrent un certain tassement. *Marché en reprise,* lorsque les cours sont en progression après une forte baisse. *Marché étroit, fermé, large,* selon le nombre de négociations concernant une valeur mobilière.

3♦ Comm. « Débouché régulier solvable » (Romeuf). *Le marché d'une entreprise, d'un produit* (⇒ clientèle, consommateur). *Mettre, offrir, lancer un produit nouveau sur un marché. Conquérir le marché japonais des parfums, de la haute couture* (⇒ commercialisation, distribution, marketing). *Le marché potentiel, la part de marché réelle d'une entreprise. La concurrence sur un marché. « Nous serons obligés de réduire nos prix de revient ou nous perdrons le marché de l'Amérique »* (Chardonne).

◊ Par ext. Ensemble des conditions qui caractérisent la production et la commercialisation d'un produit, d'un service dans un pays, une zone géographique donnée. *Le marché du livre en France.* — Absolt *Étude de marché :* analyse des données (qualitatives et quantitatives) caractérisant la consommation et la commercialisation d'un produit, d'un service. ⇒ marchéage, marketing, mercatique. *L'étude du marché précède le lancement d'un nouveau produit.*

⊗ HOM. Marcher.

Préface

du Nouveau Petit Robert

Introduction

UNE LANGUE BIEN VIVANTE

Nous présentons aujourd'hui un Nouveau Petit Robert à nos amis lecteurs et à ceux qui le deviendront. On verra au simple coup d'œil que ce dictionnaire reste fidèle à tout ce qui a fait son succès, la richesse, la précision et la modernité de la description du lexique. C'est justement ce souci de modernité qui nous a amenés à publier une nouvelle édition entièrement remaniée. Car il ne suffit pas d'ajouter des mots nouveaux pour qu'un dictionnaire soit actualisé; la modernité pénètre la langue dans toute son épaisseur : les mots, certes, mais aussi les significations, les contextes d'emploi, les locutions, et les allusions qui sont les témoins et les signaux de notre époque.

Ce Petit Robert est donc nouveau parce que, le français ayant profondément changé depuis les années 60, il a fallu en reprendre la description par le menu. La langue évolue de plusieurs façons; parfois accidentellement, parfois nécessairement puisque tout change en nous et autour de nous et qu'elle répond à nos besoins, souvent même à nos fantasmes. Le lexique est la mesure de toute chose, et le lexicographe doit faire le point chaque fois qu'un écart devient sensible entre le dictionnaire en tant que texte achevé et l'univers culturel présent. Cette situation impose alors une relecture ligne à ligne, des textes entièrement originaux et de nouvelles synthèses.

Nous pensons également avoir apporté quelques améliorations de méthode qui sont le fruit de l'expérience, et tiré les leçons des tentatives d'intervention réformatrices en matière de rejet des anglicismes, de féminisation des noms de métiers, et de rectifications orthographiques. Le Nouveau Petit Robert reste fidèle à son rôle d'observateur objectif, rôle qui répond à la demande des usagers du français. Il arrive qu'il donne son avis sur une forme ou un emploi, mais c'est alors par des remarques explicites qui ne peuvent être confondues avec l'objet de la description.

Enfin, ce Petit Robert est nouveau parce qu'il bénéficie des techniques de l'informatique à trois stades de la production du texte; tout d'abord un corpus vaste et varié de citations présélectionnées par les rédacteurs et qui ont été mises en mémoire; ensuite, un balisage logique du texte qui constitue une source d'informations constamment disponibles et modifiables. Ce balisage intervient dans l'aide à la rédaction, pour travailler sur des ensembles de mots posant les mêmes problèmes, et pour vérifier la cohérence du discours lexicographique, aussi bien dans ses domaines d'information que dans sa typographie, la seconde étant normalisée comme support formel des premiers.

UN DICTIONNAIRE QUI A UNE HISTOIRE

Il y a plus de 25 ans déjà, le Petit Robert faisait sa première apparition, aussitôt saluée par les commentaires de la presse et de ceux qui s'intéressaient à la langue française. À cette époque, il y avait peu de dictionnaires en un volume sur le marché, et leur contenu était surtout encyclopédique; on considérait la lexicographie comme un travail strictement utilitaire, et les dictionnaires n'étaient pas, comme aujourd'hui, un lieu privilégié de réflexion et de recherches sur le langage.

Le Petit Robert, publié en 1967, suscita un vif intérêt chez les lecteurs qui, à côté du bon usage garanti par les grands auteurs, retrouvaient leur emploi quotidien du français dans ce qu'il avait de plus actuel et même de plus familier. Il n'est pas indifférent que ce dictionnaire soit sorti à la veille

de 1968. Les lecteurs se sont reconnus dans le Petit Robert et ont reconnu leur époque; le dictionnaire devenait pour lors un ouvrage vivant, le trésor lexical de chacun, en même temps qu'il décrivait avec un soin scientifique ce que tout francophone souhaitait savoir sur les mots.

Plusieurs autres aspects originaux de l'ouvrage méritent d'être rappelés. D'abord le caractère historique du Petit Robert lui faisait prendre la relève du Littré (1863-1872), devenu inutilisable pour le lexique contemporain. Le Petit Robert améliorait les étymologies grâce à l'exploitation du Französisches Etymologisches Wörterbuch de W. von Wartburg, réservé aux spécialistes. En outre, il empruntait au Dictionnaire général de Hatzfeld et Darmesteter (1900), ouvrage trop peu connu, la présentation arborescente des significations (polysémie en arbre), bien meilleure que la présentation linéaire de Littré. À cela s'ajoutait un effort original pour dater l'apparition des sens, qui ouvrait des horizons étonnants sur notre histoire culturelle. Le système analogique, largement exploité dans le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française devenu par la suite Grand Robert, permettait de trouver un mot oublié ou inconnu à partir d'un mot connu. En ce qui concerne les définitions, nous les voulions plus précises et plus fines que partout ailleurs, à une époque où la linguistique pure souhaitait expliquer le lexique par la syntaxe. Enfin, la littérature était constamment présente dans les citations empruntées aux écrivains, du XVIIe siècle à la période contemporaine; " Phèdre " y côtoyait " Zazie dans le métro ", pour le plus grand plaisir de la génération montante.

L'accueil fait à la langue courante familière constituait une hardiesse qui bousculait la tradition. Or, il n'était plus possible de l'ignorer, depuis que les écrivains s'étaient mis à l'employer librement, et qu'une grande partie de l'argot s'était banalisée dans l'expression orale. L'introduction de ce vocabulaire imposait que l'on signale des niveaux de langue en adoptant un point de vue sociolinguistique. Il fallut développer, dans le Petit Robert, un système de marques qui n'était pas nécessaire du temps où les dictionnaires, tous normatifs, rejetaient les mots que la bonne société n'acceptait pas.

On doit ajouter aussi que, pour la première fois dans un dictionnaire monolingue, la prononciation de tous les mots était transcrite dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale (A. P. I.) utilisé par les linguistes; cette information indispensable aux lecteurs non francophones a peut-être contribué à instaurer l'utilisation des dictionnaires français monolingues dans l'apprentissage du français langue étrangère

Le dictionnaire de langue

UNITÉS ET INFORMATIONS

Il n'est jamais inutile de rappeler ce qu'est un dictionnaire de langue et d'évaluer les oppositions par lesquelles on le caractérise. D'abord, tout dictionnaire a de nos jours un classement alphabétique qui en permet la consultation. Un dictionnaire qui regroupe les mots par familles, comme le premier Dictionnaire de l'Académie (1694) ou le Robert méthodique (1982), fait généralement des renvois de mots dans une nomenclature alphabétique. Ce classement formel est commode parce qu'il ne préjuge d'aucune connaissance sur les mots autre que leur graphie.

On oppose le dictionnaire de langue à l'encyclopédie alphabétique, le premier informant sur des mots et le second sur la connaissance du monde. Ce critère est insuffisant si l'on considère la définition, pièce maîtresse de ces ouvrages, car elle vaut pour les deux types de dictionnaires : en définissant un " objet " elle présente aussi le sens du mot qui le désigne. Certains ont pris l'habitude d'opposer les noms propres (encyclopédie) et les noms communs (langue); cette distinction n'est pas sérieuse car, s'il existe des dictionnaires de noms propres comme le Petit Robert 2, on n'a jamais vu

de dictionnaires de langue ne contenant que des noms communs. Le Petit Robert 1, heureusement, ne traite pas seulement les noms, mais tous les mots de la langue, les verbes, les adjectifs, les adverbes, les mots grammaticaux.

L'opposition noms propres/noms communs, trop restrictive, n'est pas non plus pertinente. D'une part, le dictionnaire de langue donne des noms propres en sous-entrées des articles, lorsque ces noms sont formés de noms communs (Côte d'Azur à côte, Organisation des Nations Unies ou O.N.U. à organisation). D'autre part, les encyclopédies alphabétiques ne présentent pas que des noms propres, mais aussi des noms communs qui dénomment les choses que l'on veut faire connaître (Darwin, mais aussi évolutionnisme).

On envisage alors un autre critère qui peut sembler décisif, celui des mots grammaticaux; une encyclopédie alphabétique ne fait pas figurer les mots à, quel, demain à sa nomenclature. Mais aussitôt surgit le contre-exemple du " dictionnaire encyclopédique ", qui tente de réunir langue et encyclopédie et qui traite ces mots; à la nomenclature d'un dictionnaire de langue, il mêle des noms propres, il ajoute des paragraphes encyclopédiques et des illustrations aux mots qui en relèvent. La description du mot est alors limitée à la définition : on ne sait rien de son origine, de son histoire, de la diversité de ses emplois, de ses synonymes ni de ses contraires.

On voit que la différence fondamentale entre le vrai dictionnaire de langue et les ouvrages apparentés réside dans le programme d'
information sur le signe. Ce programme n'est pas seulement lié à la reconnaissance et à la compréhension du mot; il doit permettre la production des phrases en montrant comment le mot s'emploie à l'écrit comme à l'oral. La prononciation est fondamentale, mais aussi l'entourage du mot, les collocations (mots qui apparaissent souvent en même temps), les locutions (expressions figées), et aussi les constructions syntaxiques, les difficultés d'emploi. En somme, ce qui est absolument nécessaire, après la définition, c'est une large exemplification où le mot se trouve dans des contextes attendus, ce qu'on appelle la phraséologie.

Plus généralement, toutes les informations sur le signe, à l'exception de la définition, sont de nature à distinguer le dictionnaire de langue du dictionnaire encyclopédique. Ce schéma se trouve vérifié dans le dictionnaire général bilingue qui est toujours sans conteste un dictionnaire de langue; ce dictionnaire sert à la version et au thème et ne saurait être encyclopédique puisqu'on y passe d'une langue à une autre par des équivalences de mots dont le contenu n'est pas analysé (absence de définitions).

NOMBRE ET NATURE DES ENTRÉES

Aucun dictionnaire de langue n'est complet au sens où il contiendrait tous les mots de la langue décrite. L'ensemble des mots utilisés en français relève d'un autre ordre de grandeur, qui d'ailleurs ne saurait être précisé. Dans le moment présent, le lexique est indéterminé, car à chaque instant des mots sont créés ou empruntés qui n'arrivent pas à la connaissance de l'"honnête homme" (taxinomies scientifiques, terminologies, etc.) et c'est tant mieux pour lui, car il n'en a aucun besoin. Pour les professionnels, on le sait, il existe des dictionnaires spécialisés.

Si la notion de complétude n'a aucun sens, celle du nombre de mots traités n'a aucune pertinence. On peut enfler à volonté la nomenclature d'un dictionnaire général de la langue en puisant dans les répertoires de mots rares. La surenchère quantitative, souvent utilisée comme argument de vente des dictionnaires généraux, touche l'aspect le plus formel de la nomenclature. Or, une bonne nomenclature de dictionnaire est une structure, et non une simple liste d'entrées (on l'appelle macrostructure); quel que soit le nombre de mots, elle se construit sur un axe de fréquences, du plus courant au moins courant. Un petit dictionnaire qui traite violoncelle peut ne pas intégrer

vibraphone qui est un vocable plus rare; mais l'inverse serait absurde. La nature des mots traités est en relation avec le nombre de mots prévus pour une nomenclature. Aussi bien le lecteur qui cherche en vain un mot dans un dictionnaire en un volume doit-il se demander si ce vocable n'est pas trop rare ou trop spécialisé pour figurer dans un tel ouvrage, avant d'accuser le lexicographe de négligence ou de retard.

Les mots du dictionnaire

LA NOMENCLATURE

La nomenclature du Nouveau Petit Robert est vaste pour un dictionnaire en un volume, sans que cette richesse nuise jamais au contenu des articles (appelé microstructure) dont beaucoup occupent plus d'une page. Une telle densité de l'information est rendue possible par l'usage de petits caractères et d'un système de présentation très étudié (abréviations, caractères typographiques liés au type d'information, suppression des redondances grâce aux renvois dans le traitement des expressions).

Le Nouveau Petit Robert répertorie près de 60 000 mots, dont 4 000 ont été ajoutés dans la présente édition, et environ cinq cents depuis la seconde édition de 1977, puisque le Petit Robert est constamment enrichi des mots nouveaux les plus marquants. Les entrées nouvelles sont des néologismes représentatifs de tous les usages de la société, en conformité avec le programme déjà mis en place en 1967. On y trouvera des mots didactiques (rhème, subsidiarité, surmédicaliser, technopole) des mots culturels qui reflètent l'état social (allophone, autopunitif, apprenant, ballettomane, bédéphile, coéditeur, diaboliser, emballagiste, encagouler, eurocrédit, euthanasier, exorciseur, graffiter, hard, interethnique, ludothèque, maltraitance, marabouter, narcotrafiquant, néonazi, omerta, partenariat, paysagé, publiphone, postcommunisme, recyclable, sociétal, vandaliser, voiture-bar, etc.); des mots scientifiques, essentiellement des sciences de la vie (agrobiologie, algothérapie, autotransfusion, déambulateur, krill, liposuccion, déchetterie, fibroscopie, immunodéficience, AZT, lithotriteur, mammectomie, polytransfusé, transaminase, etc.); des mots désignant des réalités quotidiennes (amincissant, anticalcaire, caninette, confortique, lève-tôt, lève-tard, doudoune, essuie-tout, jacuzzi, extrudé, faxer, imprimante, îlotier, minivague, reforestation, nubuck, pin's, etc.), parmi lesquels ceux des plaisirs de la table (acra, anchoïade, appenzell, beaufort, bulot, burlat, cheese-cake, cappucino, chachlik, chouquette, cookie, daïquiri, feta, flamiche, forêt-noire, fugu, kebab, lasagne, lisette, maracuja, nem, ouzo, pastilla, pecorino, pan-bagnat, raviole, rösti, smorrebrod, strudel, tandouri, tapas, etc.).

Ces mots récents ajoutés s'inscrivent dans une nomenclature révisée et rééquilibrée, notamment par la suppression des mots les plus rares devenus archaïques.
La nouvelle nomenclature a obligatoirement entraîné un nouveau système de renvois et de " fermeture du texte ". Tous les mots utilisés dans les définitions du Nouveau Petit Robert sont eux-mêmes définis dans l'ouvrage; seule exception, les taxons des classifications scientifiques cités entre parenthèses, qui amorcent une recherche encyclopédique éventuelle.

ÉLÉMENTS

La nomenclature contient aussi des éléments de formation des mots savants. La présence de ces unités est destinée à expliquer la formation de termes récents (du dictionnaire ou hors dictionnaire) et non à répertorier les éléments - ou morphèmes - du français (c'est le Robert méthodique qui assume cette description). La liste de ces éléments s'enrichit selon les besoins néologiques des sciences; ainsi en est-il des nouveaux éléments atto-, femto-, hypso-, -valent, -yle, etc*.

* Quant aux suffixes courants, ils sont décrits en annexe de cet ouvrage dans un petit dictionnaire ad hoc, par D. Morvan.

ENTRÉES HORS NOMENCLATURE

La place des mots traités dans un dictionnaire est naturellement fixée dans la nomenclature alphabétique qui se suit sans interruption du A au Z. Un mot (ou un élément) qui figure à la nomenclature est appelé entrée, et cette entrée donne matière à un article.

Mots dérivés

Néanmoins certaines régularités peuvent inciter à modifier ce principe pour des raisons pratiques. On observe, par exemple, qu'un mot comme glaciologie a pour dérivés glaciologue et glaciologique, et que pour toutes les sciences, le français possède ce système (cardiologie cardiologue, cardiologique, etc.). Le sens de ces mots dérivés va de soi, et seules des indications de forme et de catégorie grammaticale sont nécessaires. Des besoins d'économie de place (maintenir un seul volume en ajoutant des mots) et aussi la préférence donnée aux mots dont le sens mérite une explication, nous ont donc conduits à signaler de nombreux dérivés dans l'article du mot-base, le plus souvent à la fin. Il ne faut voir aucune intention théorique dans ces regroupements qui ont été pratiqués à la condition que l'ordre alphabétique n'en soit pas perturbé.

Entrées modifiées

De même, en dehors des variantes orthographiques qui sont généralement données en seconde entrée, un mot peut avoir plusieurs formes abrégées (abréviations et troncations) ou augmentées, sans changement de sens, et ces formes figurent à l'article du mot normal. Ainsi, le mot réac est traité sous réactionnaire avec toutes les informations ordinaires sauf le sens, qui est identique; vs est signalé à versus, éconocroque à économie. Un rappel de ces formes à la nomenclature avec renvoi au mot courant permet au lecteur de s'y retrouver.

Dérivés de noms propres

Les noms propres de personnes (anthroponymes) et de lieux (toponymes) produisent de nombreux dérivés, adjectifs ou noms ordinaires. Ces mots sont embarrassants pour le lexicographe dans la mesure où les noms propres sont internationaux et donc translinguistiques. Ce n'est qu'une question d'usage, rien n'empêche de produire des adjectifs français à partir de tous les noms allemands ou arabes d'une encyclopédie, par exemple. D'autre part, la plupart de ces dérivés n'ont pas véritablement de sens linguistique : ils désignent par leur radical et signifient seulement par leur suffixe (ex. hégélien, khomeiniste; berlinois, pakistanais).

Pour cette raison, et comme dans la dernière édition, nous proposons la liste des dérivés de noms propres en fin d'ouvrage, augmentée des adjectifs savants qui ne sont pas dérivés et constituent une difficulté, par exemple pontépiscopien pour Pont-l'Évêque. Si le dérivé a un sens ou un emploi spécifique, il est traité à la nomenclature : viennois à cause de pain viennois et viennoiserie; vénitien à cause de blond vénitien, lanterne vénitienne. Lorsqu'une expression contient un nom propre, on la trouvera à l'autre mot : chou de Bruxelles est défini à chou.

Variantes des mots

On appelle variante d'un mot une autre façon autorisée de l'écrire, avec ou sans différence de prononciation (bette/blette; clé/clef)

mais sans changement d'affixes, sans abréviation ni troncation. Les variantes ont une importance plus ou moins grande par rapport au mot de référence. L'estimation de cette importance est exprimée dans le Nouveau Petit Robert par la manière de présenter la variante, ou les variantes. Si deux formes sont courantes, elles figurent à la nomenclature en entrée double : ASSENER ou ASSÉNER; dans cette présentation, le lexicographe favorise la première forme; c'est elle, en effet, qui fonctionne pour l'ensemble du dictionnaire, dans les définitions, les exemples, les renvois de synonymes, de contraires, etc. Si une forme est actuellement plus fréquente que la seconde qui a la même prononciation, cette dernière est accompagnée de var. : CALIFE var. KHALIFE. Si la variante est rare, on la signale par " on écrit aussi, parfois " : EUCOLOGE... On écrit parfois euchologe. Enfin, lorsqu'une faute courante apparaît comme plus légitime que la " bonne " graphie, le lexicographe s'est permis de donner son avis par " on écrirait mieux " : CHARIOT, on écrirait mieux charriot (d'après les autres mots de la même famille); PRUNELLIER, on écrirait mieux prunelier (à cause de la prononciation). Si l'on souhaite un certain desserrement d'une norme exigeante et parfois arbitraire, c'est la " faute " intelligente qui doit servir de variante à une graphie recommandée mais irrégulière; il faut lui laisser sa chance, et l'avenir en décidera.

La notion de variante existe aussi à l'oral; il arrive qu'un mot à graphie constante soit, dans l'usage, prononcé de deux ou plusieurs façons, et ceci, sans rapport avec les diverses régions de la francophonie. Même si la norme de l'oral est socialement moins contraignante, il est nécessaire de donner plusieurs notations phonétiques par égard pour les non-francophones. Ces variantes entraînent aussi des phénomènes importants d'homonymie (V. Tendances dans l'évolution du système des sons).

Histoire et patrimoine

Toute description du vocabulaire, dans une langue ancienne et riche en témoignages littéraires, comme le français, est incomplète sans un coup d'œil rétrospectif. Pour mieux comprendre l'usage actuel, principal objet du Nouveau Petit Robert, de brefs rappels historiques s'imposent.
L'histoire est présente dans ce dictionnaire de bien des manières. Si l'origine des mots ne justifie pas toujours leur valeur présente, elle reste indispensable à qui veut comprendre comment s'est constituée la langue qu'il emploie. Sortie du latin populaire des Gaules, celle-ci s'est colorée de très anciens emprunts germaniques à la langue des Francs (ce francique qui est l'ancêtre du néerlandais) et témoigne quelquefois même de l'antique fonds celtique. Puis, le français, devenu adolescent et adulte, s'est volontairement enrichi d'
emprunts, d'abord au latin chrétien et classique, puis au grec et, à partir du XVIe siècle, aux langues vivantes voisines (italien, ensuite espagnol, néerlandais, anglais, allemand, etc.) ou plus lointaines (arabe, hébreu, turc, langues indiennes d'Amérique...). Cet enrichissement constant ne va pas sans inconvénients : aujourd'hui, la marée des américanismes déferle sur le français, comme elle envahit la plupart des langues du monde, y compris l'anglais britannique.

Dans le Nouveau Petit Robert, des étymologies brèves, mais aussi précises que possible, qui suivent les entrées, résument l'état actuel des connaissances : les informations apportées par le Grand Robert (1985), par le Trésor de la langue française (en fin de publication) et par le Dictionnaire historique de la langue française (Le Robert, 1992) ont été largement utilisées. Ces étymologies comportent une date (ou une époque, un siècle), celle de la première apparition connue dans un texte du mot concerné; puis, éventuellement, la forme ancienne est mentionnée avec le sens le plus archaïque de ce mot, s'ils sont très distincts de la forme et des sens modernes; enfin, on donne l'étymon, le mot latin, grec ou autre dont est issu le vocable français. En outre, quelques dates situent l'apparition de sens particuliers, à l'intérieur de l'article. Ces informations sont plus abondantes et plus précises que dans tout autre dictionnaire français en un seul volume. Elles manifestent l'importance accordée à la notion de patrimoine culturel, et au fait que les usages

actuels se sont constitués par un cheminement historique, que reflète aussi l'organisation des articles. Le plan logique qui fait l'entière économie de cette histoire peut en effet convenir à un dictionnaire d'apprentissage plus élémentaire - tel le Robert d'aujourd'hui - mais nous a semblé insuffisant pour une description plus complète, plus riche, où certaines valeurs de sens, certains usages aujourd'hui abandonnés, mais inscrits dans la tradition littéraire, dans l'histoire des idées, des sentiments et des mœurs " en français ", méritaient d'être rappelés.

Cette attitude correspond à une volonté d'enrichir la connaissance de la langue moderne par le recours aux richesses de son passé, à l'espoir de garantir l'avenir du meilleur usage par référence aux réussites langagières de la Renaissance, de l'âge classique, du Romantisme, qui nous sont transmises par les textes.

Variétés du français

La double démarche qui, partant du bon usage actuel, revient aux origines par l'étymologie et l'histoire, et qui conduit d'exemples neutres aux créations des littératures de diverses époques et de divers lieux (les littératures belge, suisse, québécoise sont bien entendu représentées) manifeste assez, à l'intérieur de l'unité incontestable et nécessaire du français, ses multiples variations. Refusant l'autocensure d'une norme rigoureuse - il incombe au Dictionnaire de l'Académie française de remplir ce rôle - le Nouveau Petit Robert se devait de noter pour son lecteur les valeurs sociales d'emploi des mots et des sens. Valeurs inscrites dans le temps, d'abord. Tout élément non marqué étant en usage aujourd'hui, la mention " moderne " (mod.) n'intervient que par opposition à ce qui est donné comme un archaïsme et étiqueté vx ou vieilli (s'il est encore compris).

Témoins de la variété dans l'espace, les régionalismes de France et d'ailleurs sont mentionnés comme région., ou précisés par la mention de leur domaine géographique d'usage. Ce dernier est souvent indispensable lorsqu'il s'agit de refléter certains emplois du français hors de France, soit en tant que langue maternelle (Belgique, Suisse, Québec et Acadie), soit en tant que langue officielle non maternelle, situation d'ailleurs représentée en France même (Alsace, Corse, Catalogne, pays Basque, et encore parfois Bretagne, Flandres françaises ou Lorraine germanophone) situation normale dans les Caraïbes ou l'océan Indien, en Afrique francophone et partiellement au Maghreb. Pour les mots et usages propres à ces pays et territoires, on précise la zone d'emploi (" Québec ", " français d'Afrique ", etc.). Les termes institutionnels, pour leur part, sont distingués lorsqu'ils n'ont cours qu'en français de France, ou en français de Suisse ou de Belgique, ou du Canada francophone, par la mention Au Québec, En Suisse, etc.

Cependant, l'objectif du Nouveau Petit Robert n'a pas varié par rapport à celui du Petit Robert qu'il continue : c'est la description d'un français général, d'un français commun à l'ensemble de la francophonie, coloré par des usages particuliers, et seulement lorsque ces usages présentent un intérêt pour tout le monde. Ainsi de la désignation de réalités propres ou d'usages très spécifiques, comme le bleuet québécois, les pralines belges - qui ne sont pas exactement des chocolats et encore moins des pralines selon l'usage de France - les pistaches antillaises - qui sont ailleurs des arachides et aussi en français d'Europe des cacahouètes. Ces données ne prétendent pas remplacer les descriptions spécifiques et plus exhaustives des belgicismes, helvétismes, québécismes, africanismes, antillanismes, etc., et encore moins se substituer à des dictionnaires du français décrivant l'usage et la norme de cette langue dans une communauté sociale donnée (le Robert vient d'en faire la tentative très sérieuse au Québec, par le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui).

Le Nouveau Petit Robert, bien qu'il décrive fondamentalement une norme du français de France, inclut certains régionalismes de France et d'ailleurs pour souligner qu'il existe plusieurs " bons

usages ", définis non par un décret venu de Paris, mais par autant de réglages spontanés ou de décisions collectives qu'il existe de communautés vivant leur identité en français. C'est pourquoi les helvétismes ont été choisis par des Suisses, les belgicismes par des Belges, les québécismes par des Québécois, et ainsi pour chaque sélection de vocabulaire.

Quant aux variantes qu'on attribue à des " niveaux de langue ", elles sont signalées avec le plus de précision possible, compte tenu de l'ampleur de la description et, comme on l'a vu plus haut, de l'absence de tabous. De l'emploi réservé à la langue écrite et à des discours " soutenus " (notés ici littér. : " littéraire ") aux emplois " familiers " (fam.), diverses nuances sont possibles. Il faut en distinguer les usages qui constituent de véritables signaux d'appartenance sociale comme arg. (" argot, argotique ") ou pop. (" populaire ", réservé aux emplois qui dénotent une scolarisation insuffisante dans certains milieux sociaux défavorisés). D'autres marques s'appliquent à des contenus qui ne peuvent être exprimés sans danger de choquer, tels vulg. (" vulgaire ") ou encore qui manifestent une attitude hostile et violente, du péj. (" péjoratif ") à l'insulte et à l'injure raciste.

Certains termes ne sont en usage que dans un domaine particulier de la communication ou dans un type de discours, et les abréviations
qui correspondent à des domaines du savoir dans les encyclopédies sont employées ici pour caractériser un emploi didactique, technique ou scientifique du français et qui ne serait ni naturel ni normal dans l'usage général. Au contraire des mots et sens familiers, ces termes spéciaux sont le plus souvent partagés par toutes les communautés francophones et appartiennent à ce fonds commun que l'on peut qualifier de " français général " et qui rend possible la communication, malgré les divergences, dans toute la francophonie.

Voir aussi : Tableau des termes, signes conventionnels et abréviations

Évolution du lexique

À observer l'ensemble des entrées ajoutées dans cette nouvelle édition, on peut apercevoir assez clairement dans quelles directions évolue le lexique. Quelques pessimistes parlent du français comme d'une langue qui aurait perdu sa créativité et qui ne vivrait plus que d'emprunts à l'anglais : le Nouveau Petit Robert leur apportera la preuve du contraire et montrera que les néologismes, toujou s aussi nombreux, sont en outre formés selon de nouveaux modèles; l'époque actuelle invente d'autres procédures pour créer des mots.

MOTS COMPOSÉS

Les mots savants sont traditionnellement formés avec des radicaux latins (octogénaire) ou grecs (stéthoscope), parfois hybrides (monocle) et autrefois critiqués par les puristes. Aujourd'hui on va plus loin : un très grand nombre de mots mêlent le grec ou le latin au français, et ce modèle est de plus en plus productif (stratosphère, agroalimentaire, écomusée, hydrocarbure, narcotrafiquant, cryoconservation, hélitreuiller, xénodevise; voyoucratie, boulodrome, pochothèque, plombémie, profilographe, fraisiculteur avec ajout d'un o ou d'un i de liaison).

Parfois même, on compose de cette façon avec deux mots français (placoplâtre, alcalinoterreux, filoguidé, vagotonique, riziculture). Cette composition des mots reste " savante " dans la mesure où l'ordre des mots est inversé par rapport à la désignation ordinaire (placoplâtre : plâtre en plaques; riziculture : culture du riz; filoguidé : guidé par un fil). Nous pouvons donc maintenant, comme les anglophones, produire des composés courants de ce type tout en disposant du système sans inversion comme jupe-culotte, voiture-bar ou abribus. De plus, l'adjonction du o ou du i de liaison produit en fait un nouvel élément : placo-, filo-, rizi-, etc. Déjà, nous avons légitimé moto- de

moteur (motocycle, mototracteur, etc.), toxico- de toxique (toxicomane), séro- de sérum (sérodiagnostic).

On voit comment, partie de règles très contraignantes, la composition des mots s'est libérée au profit de la néologie. Il n'est plus possible aujourd'hui de dire que la morphologie lexicale du français est une entrave à la créativité. Ce point de vue puriste est dépassé par les faits, et il faut accepter qu'une langue vivante change de normes.

TRONCATIONS

Les dernières décennies ont été marquées, pour le vocabulaire, par un écourtement des formes qui s'étend et s'accélère dans tous les registres de la langue, des mots irremplaçables comme cinéma (déjà ancien, cinématographe étant hors d'usage) aux mots courants de bonne compagnie, comme mélo, météo, écolo, et aux mots assez familiers comme appart (appartement), beaujo (beaujolais), intox (intoxication), impec (impeccable), mob (mobylette), maso (masochiste), stup (stupéfiant), etc. Toutes ces formes, parfois sibyllines, surtout pour les étrangers, ont été signalées dans le dictionnaire, et beaucoup figurent à la nomenclature où elles renvoient le lecteur au mot complet. Leur brièveté, en effet, est un avantage pour les locuteurs, mais comme la coupure survient quasiment n'importe où (prof pour professeur, pro pour professionnel; écolo pour écologiste, proche de école), la restitution du mot complet est très aléatoire.

Une autre difficulté de " reconnaissance " du mot est due au double phénomène de troncation avec suffixation populaire, qui se manifeste dans de nombreux mots apparentés à l'argot : alcoolo (alcoolique), apéro (apéritif), dico (dictionnaire), dirlo (directeur), chômedu (chômage).
Enfin, on peut constater que le raccourcissement frappe aussi les éléments, tant par des décisions volontaires que par des confusions dans la coupe des mots : hélico- (hélicoptère) devient héli- (héliport), pétrolo- de pétrole devient pétro- (pétrochimie), toxico- (toxicomane) devient toxi- (toxi-infection), etc. De plus, de nombreux éléments prennent le sens du mot très connu dans lequel ils figurent : oxy- " pointu " a acquis le sens de " oxygène " (oxyhémoglobine), psycho- " âme ", celui de " psychologie " (psycholinguistique), narco- " sommeil ", celui de " narcotique, stupéfiant, drogue " (narcotrafiquant), etc. Tous ces mouvements profonds témoignent d'une grande vitalité du français.

SIGLES

Une autre façon d'écourter est l'emploi des sigles. D'abord surtout réservés aux sociétés, institutions, partis et syndicats (B.H.V., B.N.P., S.D.N., U.D.F., C.G.T., etc.), ils représentaient des noms propres dans l'écriture. Leur usage s'est massivement répandu pour les noms communs (C.C.P., H.L.M., I.V.G., P.M.E., O.P.A.) et même les adjectifs (B.C.B.G). On les a de plus en plus employés à l'oral; certains sont si courants que la forme complète correspondante est souvent ignorée (C.R.S. " agent des Compagnies républicaines de sécurité "). En outre, lorsque la suite de lettres est prononçable, les sigles se lisent, pour la plupart sans être épelés, comme des mots ordinaires et perdent leurs points, parfois aussi leurs capitales (ZUP, SICAV, DOM-TOM, écu, ovni, sida); ce système rétroagit sur l'écriture des sigles non prononçables (B.D., bande dessinée qui a donné bédé). Tous les cas sont susceptibles de produire des dérivés qui, n'étant jamais des noms propres, trouvent leur place dans le dictionnaire de langue (cégétiste, capésien, cébiste, bédéphile, énarque, sidéen, opéable, vépéciste). On voit que se développe un puissant système de création lexicale, marqué par la démotivation graphique, comme celle qui s'est produite en passant de nième à énième, avec la même prononciation. Le Petit Robert, qui répertorie ces mots et donne leur étymologie, garde heureusement la mémoire de leur curieuse formation.

MOTS ÉTRANGERS

Parmi les nouvelles entrées, il y a un nombre important de mots étrangers récemment implantés en français. L'anglicisme est quantitativement dominant, mais on observe un afflux d'emprunts à d'autres langues, notamment des mots italiens, arabes, espagnols, allemands, japonais et russes. L'internationalisation de l'information et les grands mouvements du tourisme, en rétrécissant le monde, rendent toutes les langues plus poreuses; ces emprunts sont justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées. C'est un rapprochement entre les peuples et entre les langues car ces mots, généralement non assimilés, deviennent des mots universels (l'aquavit, le fugu, l'omerta, etc.).

Certains anglicismes, on le sait, sont plus contestables dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires, et de loin. Le prestige des États-Unis, leur puissance économique et leur avance technoscientifique suscite un flot d'emprunts et ceci, même lorsque nous avons déjà le mot français qui convient. La situation est aggravée par la rapidité de l'information (les agences de presse et les traducteurs n'ont pas le temps de chercher un équivalent français). Par ailleurs, l'anglicisme qui était autrefois un snobisme des classes aisées exerce aujourd'hui une pression qui touche toutes les classes de la société, et largement les adolescents. Dans le domaine des terminologies, des commissions ministérielles se réunissent en France, des institutions ont été créées au Québec pour proposer des mots français en remplacement des anglicismes, et parfois l'entreprise est couronnée de succès (ordinateur pour computer). Nous avons signalé comme tels les anglicismes récents et indiqué le mot français correspondant proposé par les commissions, sans jamais faire apparaître à la nomenclature ce qui n'est pas attesté par l'usage. Comme on l'a déjà dit, la vocation du Nouveau Petit Robert, comme naguère celle de l'édition de 1967, n'est pas de légiférer, mais d'observer la langue en attirant l'attention sur ce qui fait problème. Il faut signaler aussi - et les commissions ne s'en préoccupent pas - que les emprunts récents à l'anglais ont fortement amplifié le phénomène de l'acronymie, ou formation d'un mot avec certaines syllabes extraites de plusieurs mots. Cette formation sauvage se manifeste par exemple dans contraception (angl. contra- + conception), navicert (angl. navigation certificate), brunch (angl. breakfast + lunch); en français nous avons créé progiciel (programme + logiciel), velcro (velours + crochet), héliport (hélicoptère + aéroport), tapuscrit (taper + manuscrit), volucompteur (volume + compteur) et bien d'autres. Là encore, l'avantage de la brièveté s'accompagne de l'impossibilité de l'analyse morphologique utile à la compréhension des mots. Néanmoins, la morphologie des composés savants n'étant plus maîtrisée que par des lettrés, cette façon de former librement des mots a un aspect ludique qui la rend très productive.

La dérivation française sur des mots anglais continue de se développer : après avoir inventé footing, tennisman, etc., nous avons créé relooker, révolvériser, glamoureux, footeux, flashant, débriefer. Camping-car est aussi un produit français inconnu des anglophones.

VERLAN

De tout temps on a forgé des parlers subrogés qui permettent de déguiser les mots selon des règles instaurées pour des initiés. Nous avons eu le " javanais ", le " loucherbem " (prononcé [luGebDm]), aujourd'hui le verlan, qui présente les mots à l'envers. Il n'est évidemment pas dans notre propos de décrire un tel système, qui par ailleurs est limité à un milieu restreint. Mais certains mots se sont répandus dans l'usage familier courant et ne pouvaient être raisonnablement rejetés. Nous avons donc traité les mots beur, meuf, ripou sur le même pied que certains mots familiers, sans nous alarmer de leur étymologie.

GRAPHIES ET PRONONCIATIONS

Les façons d'écrire et les façons de prononcer le français n'évoluent pas au même rythme. Si l'écriture change plus lentement, c'est qu'elle reste socialement valorisée par rapport à l'oral qui, aujourd'hui encore, est considéré comme une expression libre, familière et sans conséquence (alors que c'est la langue orale qui fonde l'objet d'étude de la linguistique). L'écrit laisse par essence une trace et constitue le lieu de la norme et de la stabilité. Cette pesanteur de l'écrit constitue parfois une gêne, comme lorsque la prononciation s'éloigne trop de l'écriture; mais elle constitue aussi un frein pour la langue parlée qui est massivement déviante et inventive. De plus, c'est le français écrit qui garde le passé en mémoire et assure la continuité du système. Si doigt s'écrivait doi, la relation formelle avec digital serait perdue. Néanmoins il ne faudrait pas croire que l'écrit est un système régulier dans son ensemble. Il a subi des réformes autoritaires (justement l'ajout de gt au XVIe s.) et il lui est arrivé maints accidents qu'on appelle pudiquement " exceptions ".

Nous n'avons pas entériné les " Rectifications de l'orthographe ", rapport présenté par le Conseil supérieur de la langue française et publié le 6 décembre 1990 au Journal officiel; nous nous sommes expliqués sur ce sujet dans une brochure* publiée en 1991. Néanmoins le Nouveau Petit Robert est très attentif aux évolutions des graphies, qui souvent tendent naturellement à plus de simplicité. On peut observer la soudure des éléments préfixés (le trait d'union était malvenu puisqu'il ne joignait pas deux mots); ainsi cérébro-spinal devient cérébrospinal; hydro-électrique, hydroélectrique. La soudure intervient aussi pour les mots composés comme plate-forme, que l'on écrit plateforme. Il arrive que pour certains mots récemment empruntés, plusieurs graphies soient d'abord attestées (jusqu'à sept pour casher dans viande casher). Mais le temps les sélectionne et la forme se stabilise, généralement au profit de l'assimilation.

Les emprunts anglais offrent de nombreux noms en -er prononcés tantôt comme dans revolver, tantôt comme dans freezer, tantôt des deux façons (scooter, etc.). La tendance actuelle est de franciser le suffixe -er en -eur (bluffeur, crawleur, kidnappeur, mixeur), et ceci d'autant plus lorsqu'il existe déjà un verbe en -er (bluffer, kidnapper, etc.); ces emprunts s'alignent alors sur le système français danse, danser, danseur : bluff, bluffer, bluffeur.

On observe aussi une francisation des pluriels des mots étrangers au fur et à mesure que l'emprunt est plus usité : des supermans, des sandwichs, des whiskys, des minimums, des adagios, des tatamis. Et pour les langues qui prennent un s prononcé au pluriel, la tendance progresse vers le s muet du français : des paellas, des chorizos, des goldens.
On peut remarquer aussi qu'avec le temps, la prononciation traditionnelle et irrégulière de certains mots (dompteur, magnat, arguer, homuncule, etc.) est plus ou moins abandonnée au profit de la règle générale (comme dans somptueux, magnifique, narguer, homoncule); cependant compter, comme tous les mots très fréquents, ne peut guère changer, pas plus que femme ou monsieur. Mais on oublie souvent que chaque moment s'inscrit dans une évolution globale de la prononciation dont les causes sont difficiles à démêler. Or les 26 années entre 1967 et 1993 constituent déjà une période historique où les évolutions phonétiques sont sensibles : regain du e caduc prononcé, neutralisation des a et aussi des é, des o dans certaines positions, disparition de nombreuses géminées. La comparaison des notations phonétiques de 1967 et de 1993 dans le Petit Robert est très instructive à cet égard**. Et déjà deviennent perceptibles une nouvelle articulation des mots, un déplacement des liaisons et une montée terminale de l'accent de phrase destinée à stimuler l'attention. Ces tendances donnent parfois lieu à de pénibles excès, notamment dans le discours des médias, mais le bon goût reprend généralement ses droits. Il faut aussi admettre, à l'encontre des puristes, que ce discours est, pour beaucoup d'auditeurs, moins fautif et plus riche que ceux qu'ils peuvent entendre dans leur vie quotidienne.

* Voyez La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert, éd. Le Robert, 1991.

** Voyez le détail analysé par A. Lucot-Sarir.

Le sens des mots

Le projet fondamental d'un dictionnaire de langue est le recensement et l'analyse des significations; il n'existe aucun ouvrage spécial qui assume cette fonction, alors que tous les autres aspects du lexique peuvent faire l'objet d'un dictionnaire (de prononciation, d'orthographe, d'étymologie, d'analogies, de synonymes, etc.). C'est pourquoi la vérification d'un sens passe si souvent par le recours aux dictionnaires les plus connus, comme en témoignent les innombrables citations de nos définitions dans la presse et les écrits didactiques. C'est pourquoi aussi les recherches sur le sens, sémantique linguistique ou informatique " cognitive ", s'appuient sur le dictionnaire de langue comme corpus ou base de données. Le dictionnaire de langue est la mémoire lexicale d'une société, et c'est le lexique qui est porteur de la quasi-totalité des significations qu'aucun de nous ne peut mémoriser. Même et peut-être surtout les écrivains qui ont de plus grands besoins d'expression recourent constamment au dictionnaire.

LA CIRCULATION DU SENS

Quand on parle de sens, on pense généralement aux définitions des mots, telles qu'on peut les trouver dans un dictionnaire encyclopédique. Mais un véritable dictionnaire de langue comme le Nouveau Petit Robert ou le Grand Robert va beaucoup plus loin en décrivant toutes les manifestations du sens et sa circulation dans le lexique.
La nomenclature d'un dictionnaire ne doit pas nous abuser : c'est une liste d'unités formelles qui permet, en fait, d'accéder au fin réseau des significations que l'article tout entier va tenter de mettre au jour. Les définitions multiples s'organisent en arborisation; d'autres glosent les groupes de mots (sous-entrées) et les locutions; les définitions sont elles-mêmes balisées par des synonymes et clarifiées par des contraires. Les expressions renvoient elles aussi à des mots qui sont leurs synonymes, appelés analogies (fonction onomasiologique); synonymes et analogies développent un champ de significations. Enfin, l'emploi du mot en contexte, dans des exemples forgés ou des citations signées, montre la signification en action, avec ses connotations. Cette richesse d'information permet de comprendre le mot dans toutes ses nuances (fonction de décodage) et de l'employer dans le contexte et la situation qui conviennent (fonction d'encodage). L'actualisation du Nouveau Petit Robert porte sur tous ces aspects.

Un important travail sur les synonymes et les analogies montre comment le sens s'est déplacé dans l'expression de nouveaux thèmes et de nouvelles valeurs propres à notre époque (à cet égard, on peut comparer, par exemple, les articles de 1967 et 1993 pour pauvre, calme, fécondation, aliment, allumer, préserver, sans même citer les mots spécialement créés pour désigner des réalités nouvelles).

L'EXEMPLE ET LA CITATION

L'exemple est une phrase ou une partie de phrase où figure l'entrée, qui est produite par le lexicographe (exemple forgé) ou empruntée à un auteur, avec mention de son nom, et dans les gros ouvrages comme le Grand Robert, avec la référence complète du texte (citation). Les deux types de textes présentent des fonctions communes : montrer le mot en action, sa place dans la phrase, sa morphologie (formes conjuguées de verbes, formes au féminin et au pluriel), montrer que le sens du mot est bien compatible avec la définition - mais sans plus, aucun exemple ne pouvant manifester tout et seulement ce que la définition exprime. L'exemple et la citation apportent des éléments de

preuve en montrant ce qu'a dit par ailleurs le lexicographe. Certaines citations appelées citations-attestations sont même simplement destinées à rassurer le lecteur sur l'existence effective d'un néologisme ou d'un emploi récent. Le Nouveau Petit Robert présente de nombreuses citations de journaux qui ne sont que des attestations, la presse " allant plus vite " que la littérature dans l'emploi spontané des mots et des sens nouveaux.

Néanmoins, l'exemple produit et la citation sont fondamentalement différents dans leur signification globale, leur contenu. L'exemple du lexicographe, qui est traditionnellement appelé exemple forgé, est en effet " forgé pour la circonstance "; mais l'adjectif forgé fait songer à tort à " forgé de toutes pièces ", avec le sens péjoratif de " sans existence réelle ". Or, les exemples du lexicographe sont au contraire des énoncés tout prêts qui sont inscrits dans sa mémoire, ce sont les phrases qu'il a lues ou entendues le plus fréquemment. Et cette grande fréquence sélectionne l'emploi le plus attendu du mot, un lieu commun dans un sens non péjoratif, aujourd'hui nommé stéréotype. L'ensemble des exemples d'un dictionnaire n'est autre que ce qui se dit le plus souvent à une époque donnée dans une langue donnée. La somme de ces exemples et notamment la phraséologie fixe pour nous et notre postérité un état présent de la société, de ses préoccupations et de ses valeurs. Il n'y a donc rien de forgé dans un bon exemple, alors qualifié de " naturel ", bien au contraire. Quant à la circonstance de sa production elle n'est guère plus artificielle que celle du contexte littéraire de fiction pour l'écrivain.

La citation d'auteur, pour sa part, ne se donne pas comme lieu commun : le texte émane d'une seule personne qui, en général, ne prend pas la plume dans l'intention d'écrire ce que tout le monde sait déjà. La citation littéraire manifeste un contenu intéressant dans une forme personnelle qui le met en valeur; la seule limite à l'incongruité d'une citation, c'est le choix raisonnable du lexicographe (la poésie moderne notamment ne peut servir à l'éclaircissement des significations). Ainsi la citation littéraire est complémentaire de l'exemple forgé, elle se présente comme un modèle supérieur d'expression et une référence culturelle, mais aussi comme un ancrage dans le particulier et un surgissement de l'individu sur fond de stéréotypes sociaux. Le texte littéraire est le plus apte à manifester " l'expérience des limites ", comme dans cet exemple de Jean Genet pour l'adjectif habitable : " Quand j'étais misérable, marchant dans la pluie et le vent, la plus petite anfractuosité, le moindre abri devenait habitable ". Cette édition bénéficie de l'apport des meilleurs écrivains actuels : Duras, Tournier, Modiano, Cioran, Grainville, Pennac, Quignard, Sollers, Simenon, Yourcenar, Godbout, Kateb Yacine, Hampaté Bâ et bien d'autres.

Tous les dictionnaires de langue sont établis à partir d'un corpus de citations : fichiers manuels d'autrefois, puis mécanographie, puis base de données informatisées. Mais c'est le lexicographe qui, en amont, décide de la composition du corpus et en aval du choix des textes qui conviennent à son projet d'illustrer les mots. La part d'inattendu que le corpus impose au lexicographe est surtout de nature néologique (mots, sens nouveaux, constructions nouvelles).

LOCUTIONS ET ALLUSIONS

Le dernier quart de ce siècle semble caractérisé, pour le français, par le foisonnement de nouvelles locutions, familières ou non : renvoyer l'ascenseur, remettre les pendules à l'heure, ne pas faire dans la dentelle, jouer dans la cour des grands, revoir sa copie, vouloir le beurre et l'argent du beurre, avoir plusieurs casquettes, se faire une toile, bronzer idiot, donner des boutons; cas de figure, alibi en béton; à deux vitesses, à fond la caisse, à l'aise Blaise, etc., et aussi des locutions-phrases On se calme ! Ça fait fort ! La balle est dans son camp. C'est la faute à pas de chance, etc. Le Nouveau Petit Robert en signale un très grand nombre* soigneusement distribuées dans les articles à l'endroit convenable pour le sens, répétées pour chaque mot de la locution mais traitées une seule fois.

Mais l'unité la plus originale de l'époque est l'allusion, expression ou phrase empruntée à une personne connue sans la citer nommément (cryptocitation). Alors que la locution est proche du mot, l'allusion est proche de la citation. Autrefois, l'allusion était surtout chose personnelle, et renvoyait à la littérature; lorsque Stendhal écrit " M. Villeraye, se promenant au jardin avec madame de Nintray ... lui tint à peu près ce langage ", chacun reconnaît La Fontaine. Aujourd'hui l'allusion s'est socialisée et renvoie au discours politique (les " petites phrases " et les slogans comme " Touche pas à mon pote ", Harlem Désir) aussi bien qu'aux dialogues de films (" Majesté, votre sire est trop bonne ", François Ier), aux chansons à la mode et aux numéros des grands comiques et humoristes (" C'est étudié pour ", Fernand Raynaud). Cette complicité entre les personnes qui s'établit par l'allusion lui confère le statut de stéréotype, et c'est pourquoi nous lui avons réservé une place dans le Nouveau Petit Robert.

D'autre part, nous avons souvent cité des titres d'œuvres surtout de littérature et de musique, titres français ou traduits d'une autre langue : La Bête humaine de Zola, La Femme et le Pantin de Pierre Louÿs, Par-delà le bien et le mal de Nietzsche, La Symphonie pastorale de Beethoven, La Veuve joyeuse, opérette de Franz Lehár. La présence de ces titres-exemples (que la toute récente 9e édition de l'Académie utilise aussi) répond à plusieurs fonctions. La plus importante est évidemment l'allusion culturelle, avec ses connotations, qui peut être réutilisée en situation. Mais le titre peut servir d'exemple pour illustrer un mot rare ou ancien parce qu'il s'impose avant tout autre exemple (Les Trois Mousquetaires de Dumas, Terraqué de Guillevic). Inversement des titres très connus mais dont le sens n'est pas clair sont cités pour l'explicitation du titre, alors traité comme une locution (La Peau de chagrin, Les Hauts de Hurlevent, L'Essai sur les données immédiates de la conscience, La Ballade des pendus).

Ainsi, ce Petit Robert 1993 est doublement nouveau. Nécessairement, parce que le français évolue en lui-même et dans ses usages; délibérément, car le point de vue que nous prenons sur notre langue s'est enrichi : connaissances nouvelles, enjeux et combats (la pression accrue de l'anglais américain, les nouveaux équilibres langagiers en Europe, au Maghreb...), sensibilité linguistique en constant mouvement. Ces facteurs justifiaient largement un investissement très important, en travail intellectuel, en technique informatique, en repérage et en analyse des évolutions contemporaines du lexique, en expertise non seulement linguistique et littéraire, mais aussi scientifique, technologique, juridique, économique. Ceci explique le nombre important de collaborateurs réunis pendant cinq ans pour cette édition, auxquels nous tenons à rendre un hommage à la mesure de leur compétence et de leur travail remarquables.

Modifié, enrichi, parfois abrégé, rarement élagué, le texte entier du Petit Robert a été revu - y compris les parties qui, jugées aujourd'hui encore pertinentes, n'ont pas été touchées. C'est une description plus riche, plus claire encore, plus homogène, que l'on présente au lecteur, sans rupture cependant avec le passé, car le Petit Robert est et doit rester l'héritier d'une tradition où l'Académie française depuis 1694, Furetière, Littré, Pierre Larousse, le Dictionnaire général ont défini les règles du jeu. Au XXe siècle, la tradition du dictionnaire de langue, un moment négligée en France, a été remise en honneur par Paul Robert. Son œuvre, poursuivie par ceux qui furent ses principaux collaborateurs, occupe une place notable dans l'histoire des dictionnaires. L'évolution du français, celle des connaissances sur la langue, celle du monde où vit une communauté francophone variée mais unie par son langage, nécessitent une évolution rapide des dictionnaires, soutenue par les récents progrès techniques : le Nouveau Petit Robert, sans rompre avec le passé du genre, témoigne de son état le plus actuel.

La lexicographie de langue française forme une longue chaîne de savoirs à la fois érudits et artisanaux, où s'affirment parfois le génie de la langue française et la richesse spécifique des cultures qu'elle exprime. S'inscrire dans cette tradition suppose une innovation continue et une

durable passion impliquant une foi solide dans l'avenir du français. Nous espérons en avoir témoigné dans ce livre.

Josette Rey-Debove et Alain Rey

* Pour un répertoire quasiment exhaustif des locutions actuelles avec leur origine et leur emploi en citations, voyez le *Dictionnaire des expressions et locutions* de A. Rey et S. Chantreau (Seconde édition, 1993).